

Département des VOSGES
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Canton de NEUFCHATEAU

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
DES CÔTES ET DE LA RUPPES
6, RUE ROGER RICHARD
88 300 MARTIGNY LES GERBONVAUX**

**PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE
DE
JUBAINVILLE**

ENQUETE PUBLIQUE
du
17 septembre au 20 octobre 2018

**Avis et Conclusions du
Commissaire-enquêteur**

*ordonnance N° E1800053/54
du
23 Avril 2018*

Conformément à ce qui a été exposé dans le rapport ci-joint, l'enquête concernant le zonage d'assainissement de la Commune de JUBAINVILLE s'est déroulée du 17 septembre au 20 octobre 2018.

Du point de vue procédural :

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions.

L'organisation pratique de l'enquête a été conduite en concertation avec l'autorité organisatrice et le Commissaire Enquêteur.

Le public a été correctement informé du projet et ses observations ont pu être recueillies, en particulier lors des trois permanences.

Les remarques ont pu être transmises au siège de l'enquête par courrier électronique.

Du point de vue technique

L'ensemble du territoire communal est classé en zone d'assainissement non collectif.

Trois scénarios ont été étudiés

Scenario 1 : assainissement non collectif avec mise aux normes des installations par micro stations de traitement.

Scenario 2 :

- a. Assainissement non collectif du n°1 rue de la Chavoie et de la Tuilerie
- b. Création d'un réseau séparatif eaux usées strictes sur la totalité du village, soit les rues de Mousse François, Grande Rue, rue des Lilas, Rue du Château d'eau, rue du Milieu, Rue de l'Eglise, rue de l'Orme et route de Maxey.
- c. Création d'un réseau de transfert le long de la RD 19
- d. Avec un unique site de traitement pour toute la commune, situé sur la parcelle 63, implantée au carrefour de la RD 19 et le chemin d'exploitation N°2

Scenario 3 :

Réseau séparatif sur l'ensemble du village avec unité de traitement commune à JUBAINVILLE et à RUPPES

- a. Assainissement non collectif du n°1 rue de la Chavoie et de la Tuilerie
- b. Création d'un réseau séparatif eaux usées strictes sur la totalité du village, soit les rues de Mousse François, Grande Rue, rue des Lilas, Rue du Château d'eau, rue du Milieu, Rue de l'Eglise, rue de l'Orme et route de Maxey.
- c. Création d'un réseau de transfert le long de la RD 19
- d. Avec un site de traitement commun à JUBAINVILLE et à RUPPES, situé sur la parcelle 21 du territoire de RUPPES, implantée au carrefour de la RD 19 et le chemin d'exploitation N°31.

Avis et conclusions

Concernant les postes :

Mise aux normes ANC,

Réseau de collecte

Il ne sera pas effectué de changement, les hypothèses et les valeurs financières seront les mêmes que pour le scénario 2.

CONCLUSIONS GENERALES

L'étude de schéma directeur d'assainissement a pour but de permettre à la commune de choisir secteur par secteur les modes d'assainissement, individuel ou collectif, en respectant les contraintes liées à l'environnement, et ce, dans une optique de mise aux normes, certes, mais aussi et surtout, de protection de l'environnement et des ressources en eau.

Le conseil syndical intercommunal eau et assainissement des Côtes et de la Ruppe a retenu pour JUBAINVILLE le choix suivant :

L'ensemble du territoire de JUBAINVILLE est classé en zone d'assainissement non collectif

Ce zonage est présenté sur la carte de projet de zonage d'assainissement, qui a été validé par le Conseil Syndical le 13 Avril 2017.

Par ces motifs et aux vues des conclusions de l'étude réalisée par le B.E.T. ;

EURO INFRA 1 rue Matisse 52 000 CHAUMONT,

L'intérêt général du projet est avéré.

Etant donné que ;

- Un habitat relativement groupé et dense sur le vieux bourg de JUBAINVILLE
- Pas de rejets agricoles dans le réseau collectif (quelques exploitations agricoles sont situées à l'extérieur de la commune, et constituent les écarts)
- Un coût économique moindre de la solution Assainissement Non Collectif
- Un réseau d'assainissement présentant quelques faiblesses (présence d'eaux claires parasites dans le réseau obligeant à la création d'un réseau séparatif)
- Aucune observation du public n'a été consigné.

En conclusion de cette enquête, en l'état du dossier soumis au public, des documents transmis,

J'ÉMETS UN AVIS FAVORABLE AU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNE DE JUBAINVILLE.

CHAUMOUSEY LE, 17 NOV 2018,

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR



Alain MARCHAL

Avis et conclusions